

Les coûts d'énergies du logement, de l'alimentation et des transports sont de plus en plus élevés, ce qui fait que de nombreuses personnes ont du mal à joindre les deux bouts.
C'est peut-être aussi le cas pour vous.

Pour de nombreuses familles et personnes seules, ceci se fait sentir directement dans le porte-monnaie, mais ce sont les personnes à faibles revenus qui sont les plus touchées. Le chauffage de votre logement est le poste de dépense le plus important dans votre facture énergétique.

Le Fonds Social Chauffage intervient partiellement dans le paiement des factures de chauffage des personnes qui se trouvent dans une situation difficile.



VOTRE COMBUSTIBLE

Le Fonds Social Chauffage accorde des allocations pour les combustibles suivants :

- **mazout de chauffage** (également appelé gasoil de chauffage ou fioul domestique) **en grands volumes.**
- **gaz propane** (également appelé gaz de pétrole liquéfié) **en grands volumes.**
- **mazout de chauffage** également appelé gasoil de chauffage ou fioul domestique) **en petites quantités** à la pompe.
- **pétrole lampant** (type c) utilisé pour le chauffage, à la pompe, à utiliser pour les **poêles à pétrole.**



VOTRE DROIT À L'ALLOCATION

Le Fonds Social Chauffage offre 2 types d'aides financières :

- **Allocation de volume par litre.**
Pour le remplissage de votre citerne à mazout ou votre réservoir de gaz propane, livraison en vrac à votre domicile.
- **Un maximum de 1.500 litres** de combustible donne droit à une allocation de chauffage*.
- L'allocation dépend du prix d'achat que vous avez payé et varie entre **0,14 et 0,20 € par litre*.**
- **Une allocation forfaitaire.**
Pour le mazout de chauffage ou le pétrole lampant (type c) acheté à la pompe en petites quantités
- Allocation forfaitaire de **210 euros par année civile*.**

Dans tous les cas, il s'agit du combustible que vous utilisez principalement pour chauffer votre logement.

* Conditions applicables au moment de l'émission de ce dépliant (09/2025). Consultez les conditions les plus récentes sur notre site web.



VOTRE SITUATION FAMILIALE

L'aide financière octroyée par le Fonds Social Chauffage s'adresse uniquement aux familles ou aux personnes isolées qui ont des difficultés à payer leurs factures.

Il s'agit aussi bien des propriétaires que des locataires d'une maison ou d'un appartement. Trois groupes de ménages peuvent compter sur notre support :

CATÉGORIE 1

Vous avez droit à une allocation majorée de l'assurance maladie invalidité ; dans ce cas, les revenus de votre ménage doivent être inférieurs ou égaux aux limites fixées pour la catégorie 2 ; (exception : pas d'enquête sur les revenus pour les personnes isolées ou les familles où chacun bénéficie d'une allocation majorée).

CATÉGORIE 2

Vos revenus sont inférieurs à un certain montant annuel défini.

- Le revenu annuel brut imposable doit être inférieur à un plafond maximal. Celui-ci est soumis à des indexations.
- Vous trouverez les montants exacts sur notre site Internet ou en nous contactant ou en vous adressant à votre CPAS local.

CATÉGORIE 3

Vous êtes en situation de surendettement.

Dans ce cas, vous devez remplir 2 conditions :

- Vous êtes en situation de médiation de dettes ou de règlement collectif de dettes.
- Il vous est impossible de payer votre facture de chauffage.



COMMENT FAIRE LA DEMANDE?



Vous devez soumettre votre demande dans les 60 jours suivant la livraison du combustible.

- Contactez la cellule énergie du **CPAS** de votre ville ou commune.
- Elle vous demandera **les documents nécessaires** et traitera votre demande.
- Si tout se passe bien, une décision positive suivra dans un délai d'un mois. Ensuite, 15 jours plus tard, **l'allocation sera sur votre compte !**

Quelques exemples

1. Marc et Maria ont 2 enfants à charge et ils appartiennent à la catégorie 2 (familles à faibles revenus).



- Le 26 juillet, ils se sont fait livrer 2.000 litres de mazout au prix de **0,8071 euros/litre TVAC**. Ça leur a coûté **1.614,20 euros**.
- L'intervention maximale par an est de 1.500 litres de combustible et pour le prix d'achat (0,8071 euros/litre), le seuil d'intervention en vigueur sera de **14 cent/litre***.
- Marc et Maria pourront recevoir une allocation de chauffage de 1.500 litres x 14 cent soit **210 euros***.

2. Jean est célibataire et a droit à une allocation majorée de l'assurance maladie et invalidité (catégorie 1).



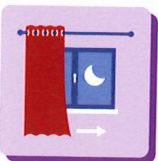
- Le 16 juin, il s'est fait livrer 750 litres de mazout au prix de **0,7955 euros/litre TVAC**. Ça lui a coûté **596,25 euros**.
- L'intervention maximale par an est de 1.500 litres de combustible et pour le prix d'achat (0,7955 euros/litre), le seuil d'intervention en vigueur sera de **14 cent/litre***.
- Jean pourra recevoir une allocation de chauffage de 750 litres x 14 cent soit **105 euros***.
- Jean aura encore la possibilité d'introduire une/des demande(s) pour une/ des livraison(s) supplémentaire(s) jusqu'à un volume de 1.500 litres durant l'année calendrier*.

* Conditions applicables au moment de l'émission de ce dépliant (09/2025). Consultez les conditions générales les plus récentes sur notre site web.

5 conseils pour économiser de l'énergie



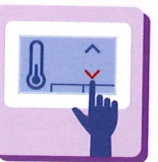
Gardez la chaleur dans la maison autant que possible en colmatant les fissures et les trous pour éviter les courants d'air. Avec quelques petits ajustements, vous pouvez obtenir des résultats immédiats. Vous pouvez également isoler les radiateurs contre un mur extérieur en collant un film pour radiateur derrière ceux-ci.



Des tentures serrées le soir permettent de conserver la chaleur dans la pièce. Veillez à ce que les tentures se terminent sur le rebord de la fenêtre. La chaleur peut ainsi entrer dans la pièce. Et n'oubliez pas d'ouvrir les tentures pendant la journée pour les fenêtres orientées au sud. Même le soleil d'hiver peut apporter quelques degrés de chaleur gratuite dans votre maison.



Mettez le chauffage en mode nuit lorsque vous quittez la maison ou une heure avant d'aller vous coucher. Ne chauffez que les pièces où vous vivez le plus.

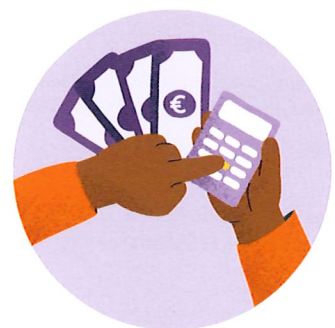


Baisser le thermostat de 1°C pendant la journée vous permettra d'économiser immédiatement 5 à 7% sur votre facture de chauffage.



Ventilez votre maison de manière appropriée. Ouvrir complètement les fenêtres pendant 15 minutes, puis les refermer, est beaucoup plus efficace que de les laisser entrouvertes pendant des heures.

Utilisez notre module de simulation pratique !



Sur notre site web, nous vous offrons un module de simulation pratique qui vous permet de vérifier vous-même si vous remplissez les conditions pour bénéficier d'une allocation et, le cas échéant, quel serait le montant de cette allocation pour vous.

En outre, nous publions quotidiennement les prix maximums officiels de nos combustibles de chauffage, ce qui est pratique si vous souhaitez connaître le prix maximum aujourd'hui ou à un moment donné dans le passé.

Vous voulez en savoir plus ?

www.fondschauffage.be

Vous pouvez aussi soumettre votre question par e-mail

info@fondschauffage.be

Appelez-nous au numéro gratuit

0800/90 929

Une question ?

Posez vos questions directement via le formulaire de contact de notre site web. Nous répondrons à vos questions dans les plus brefs délais pendant les heures de bureau.

Médias sociaux

Consultez également nos **canaux de médias sociaux**. Nous publions régulièrement des actualités et des informations intéressantes pour vous aider à payer vos factures d'énergie. Vous pouvez également nous envoyer des messages personnels via **Messenger**.

Plus d'infos

Pour plus d'informations, vous pouvez également contacter le CPAS de votre commune.

Ne passez pas à côté et faites votre demande. Beaucoup ont déjà fait appel à nous !



Fonds Social Chauffage

ASBL Fonds Social Chauffage
rue Joseph Stevens 7
1000 Bruxelles

Votre facture de chauffage vaut de l'argent!



Demandez votre allocation de chauffage

Pour des ménages qui se chauffent au gazoil de chauffage, au pétrole lampant (type c) et/ou gaz propane en vrac

et vous avez un revenu limité.



Fonds Social Chauffage

On a tous droit à un foyer chaleureux, non?